

CONSEIL FÉDÉRAL
Procès-verbal de la séance du 26 avril 1921

Vermittlung Dubois

Geheim

Der Präsident führt aus:

Am letzten Samstag, den 23. April 1921, habe ich mit Dubois Rücksprache genommen, der aus Paris zurückkam. Dubois hat sich über seinen Plan nur mit Loucheur besprochen¹ und absichtlich ein Zusammentreffen mit Briand vermieden. Loucheur sagte Dubois gleich beim ersten Empfang, er wisse zu welchem Zweck Dubois komme. Die Besprechungen mit Loucheur waren sehr freundschaftlich. Weder Dubois Schritt noch die Mitwirkung des Bundesrates bei seiner Vorbereitung hat bei den Männern der französischen Regierung, die darum wissen (Loucher, Briand und Millerand), ungünstige Aufnahme gefunden. Die Besprechungen haben zu einer wesentlichen Abklärung der Lage geführt und Dubois hat den Eindruck gewonnen, dass seine Bemühungen vielleicht nicht ganz ergebnislos geblieben wären, wenn sie in einem frühern Zeitpunkt unternommen worden wären und Deutschland zu einem ähnlichen Projekt fest Stellung genommen hätte. Im gegenwärtigen Zeitpunkt ist die Erregung in Frankreich, und zwar namentlich auch infolge der verschiedenen Ungeschicklichkeiten, die Deutschland in letzter Zeit begangen hat, auf einen solchen Grad gestiegen, dass der Schritt Dubois erfolglos bleiben musste. Ich habe Herrn Dubois seine Tätigkeit in dieser Angelegenheit verdankt; wir beide wie auch die Mitglieder der Delegation für auswärtige Angelegenheiten, die ich am Samstag noch vom Inhalt der Unterredung mit Dubois verständigt habe, betrachten die Vermittlung Dubois als endgültig erledigt.

Welche Stimmung gegenwärtig in Frankreich herrscht, geht aus den Mitteilungen hervor, die Dubois über die Pläne und Ansichten in französischen massgebenden Kreisen machte. Frankreich will auf Jahre und Jahrzehnte hinaus aus Deutschland herauspressen was irgend möglich ist. Da Frankreichs Industrie vernichtet und die Masse der Industriearbeiter verhetzt und unsicher ist, glaubt die Regierung inskünftig das Hauptgewicht auf die Landwirtschaft legen zu müssen und will sich daher einen Anteil am Aufschwung der deutschen Industrie sichern, in deren Organisation Deutschland den Franzosen, wie diese selbst zugeben, weit überlegen ist. Frankreich, so hörte Dubois, werde das Ruhrgebiet besetzen und seine Hand auf Oberschlesien legen, dann sei Deutschland verloren. In erster Linie werde man aber die völlige Entwaffnung Deutschlands und die Unterstellung der Waffenanfertigung in Deutschland unter die dauernde Kontrolle Frankreichs verlangen, zu welchem Zweck der Vertrag von Versailles revidiert werden müsse. Auch von einer Besetzung Münchens, als des Mittelpunkts der Orgesch-

1. *Le compte rendu de ces pourparlers est reproduit en annexe.*

verbände (Organisation Escherich) sei die Rede, wie denn in Frankreich das Gerücht verbreitet sei und Glauben finde, in Deutschland sei eine neue Armee von einer Million Mann in Bildung begriffen. Man spreche auch davon, Deutschland zu einer Herabsetzung seiner innern Verpflichtungen auf $\frac{1}{3}$ zu zwingen, und um dies zu erleichtern, auch die französischen Staatsschulden zwangsweise auf die Hälfte zu reduzieren, also von Massnahmen, die dem Bankerott beider Staaten gleichkämen. Charakteristisch für die finanzielle Lage Frankreichs sei auch, dass offenbar die Banque de France sich einer weitem Erhöhung der Notenausgabe widersetze. Im Norden Frankreichs mussten beim Wiederaufbau beschäftigte Arbeiter entlassen werden, weil der Staat sie nicht mehr zahlen kann. Auch die Übernehmer staatlicher Aufträge sind zum Bewusstsein gekommen, dass dies keine risikenlosen Geschäfte mehr sind und richten sich darnach. In diesen Zusammenhang gehört auch die neueste Forderung Frankreichs, wonach Deutschland eine Milliarde Mark in Gold in die Gewölbe der Banque de France überzuführen hätte.

Der Einwand Dubois, von neuen Sanktionen gegenüber Deutschland sei für Frankreich kaum ein greifbarer Erfolg zu erwarten, wurde nicht beachtet; offenbar kann Frankreich auf dem in letzter Zeit eingeschlagenen Weg nicht mehr Halt machen. Das wäre nur unter einer überstarken Einwirkung von Aussen möglich und eine solche wird in Frankreich augenscheinlich von Amerika befürchtet. Dies umsomehr, als nach den letzten Nachrichten Amerika nicht gewillt zu sein scheint, auf die Rückzahlung der Anleihen zu verzichten, die es Frankreich gemacht hat. Besteht es auf der Bezahlung, so hat Amerika allerdings ein mächtiges Mittel in der Hand um auf Frankreich einen Druck auszuüben und es scheint nicht ausgeschlossen, dass das Angebot Deutschlands, Frankreichs Schulden von Amerika zu bezahlen, einem geheimen Wunsch Amerikas entsprach und dort auf guten Boden fällt. Amerika will offensichtlich der Entwicklung der Dinge zwischen Frankreich und Deutschland nicht untätig zusehen. Das zeigt schon seine Haltung gegenüber den neuen Vorschlägen Deutschlands in der Wiedergutmachungsfrage, um deren Vermittlung an die Alliierten Amerika angegangen wurde, und die im Reichstag auf Amerikas Wink nicht sofort bekannt gegeben werden durften, wahrscheinlich weil Amerika noch Korrekturen anbringen wollte. Wohin diese neueste Aktion führt, lässt sich heute noch nicht beurteilen.

Der Rat nimmt von den Mitteilungen des Präsidenten zustimmend Kenntnis.

ANNEXE

J.I.6 1/1

L. Dubois au Président de la Confédération, E. Schulthess

L Strictement personnelle
et confidentielle

Paris, 16 avril 1921

Je viens vous rendre compte en détail de ce que j'ai fait jeudi et vendredi et qui est *strictement* conforme à ce que nous avons convenu.

Mais, tout d'abord, permettez-moi de régler la question du télégramme chiffré² qui est parvenu

2. *Non retrouvé.*

hier dans l'après-midi à la Légation. M. Dunant, qui souffre des oreillons et qui garde le lit, me fit appeler par téléphone vers les 6 h ½ du soir. J'étais dans sa chambre à 7 h et il me donna lecture du télégramme qu'il avait essayé de déchiffrer, mais qui, arrivé mutilé, restait incompréhensible. Tous deux, nous avons essayé de le compléter et d'en dégager le sens, mais il nous a été impossible de savoir si vous demandiez de cesser tout entretien et toute démarche ou si vous exprimiez n'importe quel espoir.

Quoi qu'il en soit, la conversation étant engagée, il eût été d'une impolitesse évidente de cesser brusquement, comme vous allez le voir ci-après et quelles qu'aient été les indiscretions et les mal-adresses vraiment pitoyables de provenance berlinoise, telles que j'ai pu les démêler par la lecture des journaux.

J'avais donc télégraphié lundi à M. Loucheur pour lui demander un rendez-vous et lui disant qu'il s'agissait d'une question importante et urgente.

M. Loucheur me répondit le jour même pour m'inviter à déjeuner jeudi avec lui à midi et demi chez Voisin (c'est près de son Ministère). J'acceptai.

Arrivé à Paris jeudi matin, et sans contre-ordre de votre part, je me rendis à l'invitation de M. Loucheur. En m'abordant, il me dit qu'il avait d'entrée pensé qu'il s'agissait de la question d'Allemagne.

Je le trouvai très peu enclin à discuter de nouveau la question d'un forfait ou d'un demi-forfait avec les Allemands et voici les raisons qu'il me donna. Me racontant très en détail ce qui s'était passé à Londres, soit pendant la conférence officielle soit pendant les conférences privées, il souligna les maladresses allemandes, dont les principales sont les suivantes. A la conférence officielle apparut, sous couleur d'expert, un général de cavalerie en grand uniforme, monocle à l'œil, l'air fier et arrogant et il prit place au premier rang, n'étant séparé du Dr Simons que par une personne. Cela choqua chacun et en particulier Lloyd George; on voulut y voir la personnification du militarisme allemand d'avant-guerre. — Les propositions du Dr Simons, composées de pièces et morceaux, paraissaient résulter d'une collaboration fragmentaire de plusieurs personnes, ne formaient pas un tout et surtout furent jugées dérisoires. Même le Comte Sforza, très bien disposé pour l'Allemagne, dut reconnaître que ces propositions ne méritaient pas la discussion. — Dans les conférences particulières qui furent demandées par les Allemands, M. Loucheur me déclara avoir manifesté sa ferme volonté de chercher un terrain de conciliation, mais s'être butté à l'absolu manque de compréhension du Dr Simons, sur lequel au surplus son jugement n'est pas défavorable, mais qu'il croit être sous la domination de la collection d'experts venus à Londres ou restés à Berlin et dont il dit que le but unique est d'échapper à peu près complètement aux obligations nées du traité de Versailles.

Les Français n'étaient allés à Londres qu'avec l'idée d'en finir une fois pour toutes, même au prix d'un gros sacrifice. Cela, les Allemands ne l'ont pas compris et les négociateurs français sont rentrés à Paris avec une irritation bien naturelle, dit-il, mais encore très inférieure à celle des Chambres et de l'opinion publique. Il me déclare qu'à Paris comme en province, chacun est d'avis que l'ère des tergiversations est passée et que les discours de M. Briand ne sont que le reflet atténué de ce que pense la nation tout entière; même le gros du parti socialiste n'osera pas risquer une résistance trop accentuée. Quant aux classes de soldats qui vont être rappelés, il est certain qu'elles feront tout leur devoir. M. Loucheur souligne en particulier les renseignements qui arrivent d'Allemagne et qui montrent l'existence d'une très grande quantité d'armes à la disposition d'une armée prête à renaître.

M. Loucheur reconnaît les avantages de la suggestion que je lui ai exposée et qui peut faire rentrer de l'argent comptant dont la France a le plus grand besoin; mais, même si cette prestation est accompagnée d'une légère redevance (en %) variable suivant l'état économique de l'Allemagne, la France serait loin d'y trouver son compte, ne pouvant prétendre qu'au 52%. Tout ministère qui, *après les offres allemandes dérisoires de Londres*, accepterait cela serait balayé dans les 24 heures.

Je lui réplique que non seulement il faut considérer les créanciers, mais aussi le débiteur et ses possibilités extrêmes. Les nouvelles sanctions, si rigoureuses qu'elles puissent être, ne feront pas jaillir les milliards de la terre allemande; si l'on met l'embargo sur les charbons de la Ruhr, on risque un grand fléchissement de la production charbonnière et surtout une réduction énorme de la production industrielle, réduction déjà commencée par la très malencontreuse taxe de 50% sur les exportations. A vouloir peser trop fort, on arrivera à briser le ressort. Est-ce cela qu'on veut? Au

surplus les nouveaux frais d'occupation, frais énormes, ajouteront des dépenses irrecevables au passif de l'Allemagne.

M. Loucheur ne méconnaît pas ces risques. Mais il me répète que le cabinet est poussé par les Chambres et celles-ci par la nation. Si l'on va à une catastrophe européenne, la faute n'en sera pas à la France qui a attendu deux ans, sans pouvoir obtenir de promesses sérieuses et d'actes de bonne volonté. Mais il ne croit pas à la grande catastrophe; il pense qu'il y aura sans doute de grosses difficultés, mais que la France pourra se saisir de gages de pleine valeur.

Je lui réponds que je suis navré; que, pendant un siècle, les deux peuples vont se haïr d'une haine féroce, que l'Europe est tout près de la ruine matérielle et qu'elle va à la ruine morale.

Puis, M. Loucheur me résume les exigences immédiates de la France. J'y reviendrai plus loin.

Au début de l'entretien, je lui avais dit expressément que je ne parlais pas au ministre, mais à l'ami seulement, que, sans doute, le Conseil fédéral, ou plutôt le président de la Confédération, savait que cet entretien aurait lieu, mais qu'il était entendu que notre conversation avait un caractère tout à fait personnel, que le Conseil fédéral n'avait nullement l'intention de se mêler de ces affaires, qu'il ne désirait aucunement servir d'intermédiaire et que le Président de la Confédération⁴ désirait en particulier que, ni d'une manière ni d'une autre, ni aux Chambres ni ailleurs, il ne fût fait mention de cette conversation.

M. Loucheur me donna tous les apaisements nécessaires; il comprit parfaitement la situation et m'assura qu'aucune indiscretion n'était à craindre.

Il me demanda cependant l'autorisation de résumer notre conversation à M. Briand et, comme dans nos entretiens du samedi 9 et du dimanche 10, vous vous étiez montré d'accord que M. Briand fût informé, j'acquiesçai à la demande de M. Loucheur.

Je lui demandai s'il était opportun de télégraphier à Berne l'état de la situation tel qu'il me l'avait esquissé, il me dit d'attendre un jour et m'invita à dîner chez lui vendredi soir 15 avril, me disant que si M. Briand était libre, il le prierait aussi à dîner.

Je vous ai fait télégraphier³ de la Légation jeudi après-midi pour vous indiquer qu'il ne m'était pas possible de vous renseigner ce jour-là.

Le vendredi matin avait lieu une sorte de Conseil de guerre auquel assistait M. Loucheur et dont vous avez trouvé la mention dans les journaux (M. L. me dit entre autres que ce qu'il y a dit a été très défiguré par la presse).

Mais vendredi matin éclatait la bombe *du Journal*. J'ai immédiatement compris qu'il y avait là-dessous de nouvelles maladroites et indiscretions partielles provenant de Berlin. Je puis vous assurer au surplus, après avoir interrogé M. Loucheur à ce sujet, qu'on n'y a attaché ici aucune importance, ainsi qu'à d'autres racontars de journaux, parce que c'eût été plus qu'enfantin de la part de l'Allemagne de s'adresser à un intermédiaire pour causer avec les Etats-Unis dans un moment où elle peut le faire au moyen des nombreux Allemands qui séjournent en Amérique. (Mais, personnellement, je ne suis pas sûr qu'on n'y ait pas songé à Berlin, tant on y est malhabile et peut-être affolé).

Comme je vous l'ai écrit plus haut, notre télégramme de vendredi n'a pu être complètement déchiffré et, au surplus, même s'il voulait dire de tout cesser, je n'avais plus le temps matériel de me dérober pour le dîner auquel j'étais attendu.

M. Briand n'y vint pas, mais M. Loucheur me dit qu'il l'avait vu deux fois dans la journée. Après le dîner, j'eus (c'était à son domicile particulier) une conversation de deux heures avec lui (M. L.). Je ne vous détaillerai pas ce nouvel entretien. Vous en trouverez le résumé au cours des diverses questions qui forment le commentaire de la pièce ci-jointe.

Il fut convenu que j'allais rédiger le texte d'un télégramme que j'expédierais chiffré à Berne et dont vous pourriez donner connaissance, si vous le jugez bon, à Berlin. Mais, personnellement, tout en croyant qu'il est utile et même indispensable qu'on soit exactement renseigné à Berlin, *je vous supplie instamment de trouver un moyen de communication qui exclue toute indiscretion. Il ne faut pas que la presse allemande puisse dire qu'il s'agit là de propositions françaises; il ne faut pas non plus que le Conseil fédéral ou le Président de la Confédération soit mis en cause; enfin il ne faut pas*

3. Non retrouvé.

que mon nom soit prononcé ou même que, par des inductions résultant d'indiscrétions, on puisse arriver en Suisse ou en Allemagne ou ailleurs à en dépister le rédacteur.

Cependant, je le répète, il est nécessaire, lorsque la paix du monde est sur le point d'être de nouveau troublée, que Berlin connaisse toute la situation.

Il fut entendu avec M. Loucheur que je lui transmettrais ma rédaction ce matin à 11 heures au Ministère. J'y fus. Nous fîmes des retouches, des adjonctions et des suppressions et le texte qui accompagne la présente lettre a l'approbation de M. Loucheur. Nous l'avons collationné après qu'il fut tapé par la dactylo particulière de M. L., en deux exemplaires seulement.

Je puis vous donner le commentaire suivant sur ce texte⁴ que je portai à M. Dunant. Comme vous savez, il est au lit; la dépêche est très longue à traduire et il a préféré nous envoyer un courrier spécial.

Commentaire du texte de ma note

a) *Indications reçues.* J'ajoute que l'irritation a été portée ici à son comble quand on apprit la teneur du memorandum allemand à Washington. L'idée du reproche que l'Allemagne fait à la France d'avoir négligé les réparations et les reconstructions a plus fait pour indisposer que n'importe quoi.

b) *Désarmement complet.* C'est la condition sine qua non de tout accord. Le raisonnement français est très simple; avec la reconstitution militaire que l'Allemagne est en train de faire, nous serons obligés de maintenir de gros effectifs, de faire d'énormes dépenses et notre budget ne nous le permet plus. C'est une question primordiale pour la France.

c) *Punition des coupables.* Non mentionnée dans le texte, mais qui sera répétée, non pas que dans les milieux officiels on y attache beaucoup d'importance, mais à cause de l'effet moral, surtout qu'on a permis à l'Allemagne de juger les accusés chez elle.

d) *Paiement immédiat d'un milliard en or.* On envisage que la Reichsbank n'ayant plus que 1 milliard 300 millions d'or pour une circulation, y compris les bons d'Etat, qui dépasse 150 milliards,

4. Ce texte, daté du 16 avril 1921 disait:

D'après indications reçues, voici position telle qu'elle apparaît très nettement:

Conditions à remplir jusque fin avril:

1° désarmement complet, avec contrôle absolu par Commission interalliée;

2° paiement immédiat d'un milliard de marks en or et garanties effectives pour onze milliards marks-or, les modalités de ce dernier paiement pouvant être examinées et consister en participations actions sociétés industrielles et financières, en avoirs allemands à l'Etranger et en marchandises;

3° reconnaissance de dettes réparations et pensions pour la somme que fixera le jugement de la Commission des réparations. Cette somme même diminuée des paiements déjà effectués, ou à effectuer, sera, selon toute évidence très supérieure à celle envisagée dans entretien avec Simons, et je juge un accord actuel peu vraisemblable.

Toutefois, il y aura des possibilités d'accorder réelles facilités en chargeant moins les premières années, conformément au Traité, en acceptant livraison de matériaux divers pour réparations des régions dévastées, en facilitant l'émission d'emprunts or par tranches successives et en examinant toutes autres suggestions.

J'ai eu l'impression que rien de tout cela ne serait d'ailleurs sérieusement considéré, si l'Allemagne n'acceptait pas de donner en même temps des garanties et des sécurités.

Tout ce qui précède résulte seulement d'entretiens personnels indicatifs, mais doit refléter l'expression de la volonté gouvernementale qui n'est guidée ni par la haine, ni par des tendances impérialistes, mais par nécessité absolue de ne pas ajouter au fardeau annuel de douze milliards de francs d'intérêts de la dette de guerre, une fraction de la dette des réparations et des pensions mises en totalité à la charge de l'Allemagne par le Traité.

On considère qu'une proposition isolée faite par l'Allemagne à un seul des Alliés ne pourrait être examinée. Toute proposition doit être faite à l'ensemble des Alliés (J.I.6 1/1).

ce n'est plus une couverture. Qu'il y ait en Allemagne plus ou moins d'or, cela n'a aucune importance. Je ne suis pas de l'avis français, mais je dois convenir que la réception d'un milliard de marks en or allègerait immédiatement la situation, car la trésorerie publique a des difficultés énormes.

e) *Garanties effectives pour 11 milliards.* M. Loucheur m'a déclaré que l'Allemagne avait fait pour ses prestations effectuées un vrai compte d'apothicaire. Il y a du vrai, autant que j'ai pu le constater déjà à Bâle; en revanche les Anglais ont vendu la flotte commerciale à des prix dérisoires. Quoi qu'il en soit les alliés s'en tiennent pour le moment à l'évaluation de la Commission des réparations. Peut-être pourra-t-il y avoir des rectifications ultérieures, si la Stimmung devient meilleure à la suite d'une bonne volonté nettement exprimée par des faits de l'Allemagne.

Les participations en actions de sociétés sont envisagées de la manière suivante. Le capital serait réduit de 25% et réaugmenté de 25% par la remise d'actions nouvelles ayant les mêmes droits que les anciennes. On voit ainsi pour le futur se créer une solidarité économique et on serait disposé à être très large dans l'évaluation des avoirs en or, en ne les ramenant pas par un diviseur de 15 ou 14, 13, 12 au cours papier actuel, mais en tenant compte de la valeur d'avant-guerre avec, dans certains cas, un bon supplément.

La question des avoirs des Allemands en valeurs (titres ou argent) étrangères paraît avoir été soulevé par le Dr. Simons lui-même à Londres ou ailleurs.

Quant aux marchandises, c'est à discuter; mais ici aussi on paraît avoir des idées larges.

f) *Reconnaissance de la dette.* M. Loucheur me déclare que la Commission des réparations a beaucoup rogné les prétentions de chacun des alliés; mais malgré cela le chiffre total sera énorme; il a articulé la somme de 150 milliards. C'est ce qui me fait envisager la presque impossibilité d'un accord.

Toutefois, d'après ce que m'a dit M. Loucheur, pratiquement on serait modéré. Dans notre premier entretien, il m'avait déclaré qu'il pourrait envisager que soit pour les réparations soit pour les pensions, une suppression d'intérêts pendant les dix premières années, à mesure que, par la force des choses, l'utilisation des capitaux sera échelonnée. Il n'a plus maintenu ce point de vue hier au soir, peut-être que c'est le résultat de sa conversation avec M. Briand; peut-être aussi qu'on veut se réserver certaines concessions à faire pour le cas d'un accord.

M. Loucheur m'a répété que le gouvernement serait très large pour l'appréciation de la valeur des matériaux de toutes sortes que livrerait l'Allemagne; en revanche il croit que l'introduction de la main-d'œuvre allemande dans les pays dévastés ne serait ni dans l'intérêt de la France ni dans celui de l'Allemagne. — Le soi-disant plan d'Amsterdam ne trouve aucun écho et serait repoussé par la population des régions dévastées.

Quant à l'émission d'emprunts or, par tranches, M. Loucheur entre tout à fait dans mes idées. La question de la garantie des puissances alliées ne me paraît pas encore mûre, mais on ne l'a pas repoussée.

g) *Garanties et sécurités.* C'est aussi une condition sine qua non, du moins presque à ce que tout soit bien en ordre. On envisage le charbon, les douanes et éventuellement certains droits régaliens.

h) *Entretiens personnels.* C'est une formule. En réalité, M. Loucheur ne m'aurait pas parlé ainsi, et n'aurait pas approuvé mon texte s'il n'était pas persuadé d'être suivi.

i) *Proposition isolée.* Ces deux alinéa sont de la rédaction de M. Loucheur. Je crois pouvoir dire qu'ils visent surtout des propositions qui seraient faites directement ailleurs qu'en France, mais que, afin d'éviter cela, on ne veut pas admettre une proposition officielle faite à la France seule. Les indiscretions commises à Berlin ces derniers jours me paraissent être la cause de la production de ces deux phrases. Je pense qu'une conversation préalable, non officielle, serait toujours admise, mais avec des précautions.

Il paraît que des nouvelles toutes fraîches feraient prévoir la chute prochaine (pour mardi ou mercredi) du ministère allemand. J'ai l'impression qu'on ne le verrait pas ici de mauvais œil, car on paraît fatigué de la faiblesse du ministère actuel qui n'a pas de politique résolue, dans un sens ou dans l'autre.

Il paraît qu'une démarche a été tentée ici sans aucun succès par la Tchécoslovaquie il y a plusieurs semaines; l'initiative en viendrait de Berlin par le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, mais il n'y a rien eu d'autre.

26 AVRIL 1921

217

M. Dunant vient de me communiquer votre lettre du 15 avril.⁵

Je pense que vous êtes trop optimiste; l'Ambassadeur ne me semble pas refléter l'opinion de son gouvernement en tant qu'il serait actuellement disposé à un arrangement; du moins il ne le fait pas voir. Est-ce une tactique? M. Loucheur me dit qu'il (lui, Loucheur) figure parmi les modérés du ministère et m'a répété que c'est pour la France une question de vie ou de mort, car elle n'a pas le moyen de supporter n'importe quelle fraction des réparations et des pensions.

Je vous serais reconnaissant de ne pas nantir M. Allizé, car ce serait faire d'entretiens qui, pour le moment, doivent rester personnels entre deux amis, une affaire diplomatique. Je répète que M. Briand lui-même a promis le secret complet. Il serait étrangement surpris s'il en apprenait quelque chose par le canal de l'Ambassade et, immédiatement, le Conseil fédéral serait en cause, ce que vous avez voulu éviter. Il n'y a jusqu'à présent aucun côté diplomatique à cette démarche et il faut éviter de lui donner une autre direction, d'autant plus que les chances sont très faibles.

Pour la suite à donner, j'attends vos instructions. J'ai convenu avec M. Loucheur que je le reverrais; si Berlin ne veut rien faire, prière de me le dire franchement. Je crois avoir jeté des clartés sur la situation. D'après ce qui m'est déclaré, la France, qui aux termes du traité, peut marcher toute seule lorsque sa créance aura été fixée par la Commission des réparations, n'hésitera pas à le faire même si ses alliés ne la suivent pas, si l'Allemagne ne donne pas des gages certains et précis de son bon vouloir avant le 1^{er} mai.

Je comprends toute la gravité du moment et je reste à votre disposition.

Quel dommage que les Allemands se soient ainsi comportés à Londres; une solution dans le genre de celle que nous avons esquissée aurait eu quelques chances d'être admise. Maintenant c'est trop tard.

Je clôture ma lettre et vous prie d'excuser mon griffonnage. Prière de conserver absolument pour vous-même les détails confidentiels qui s'y trouvent.⁶

5. *Non reproduite.*

6. *Dans la séance du 19 avril, le Président de la Confédération, Schulthess, faisait connaître au Conseil fédéral le rapport de Dubois:*

[...] Der Präsident hat den Mitgliedern der Delegation für Auswärtige Angelegenheiten sofort den Bericht zur Kenntnis gebracht; die Herren von der Delegation betrachten nach diesen Auskünften die Vermittlung Dubois als gescheitert und der Präsident hat sowohl Dubois als dem deutschen Gesandten in diesem Sinne berichtet.

Nach einer Mitteilung Dubois sollen die Forderungen Loucheurs der deutschen Regierung übermittlelt werden, es soll dabei aber weder von Dubois noch vom Bundespräsidenten oder vom Bundesrat als Vermittler die Rede sein. Da dies kaum möglich erscheint, hat der Präsident, im Einverständnis mit den übrigen Mitgliedern der Delegation, Dubois wissen lassen, er warte mit der Weiterleitung der Loucheurschen Forderungen noch zu bis eine Erklärung von Loucheur oder von Briand beigebracht sei, wonach diese den Bundesrat decken, sofern durch eine Indiskretion die Übermittlung der Vorschläge Loucheurs an die deutsche Regierung bekannt werden sollte.

Der Rat nimmt von diesen Mitteilungen in zustimmendem Sinne Kenntnis (E 1005 2/1.)